
M.E.S., Numéro 144, Novembre – Décembre 2025

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095



Revue Internationale des Dynamiques Sociales
Mouvements et Enjeux Sociaux
Kinshasa, novembre - décembre 2025

GOUVERNANCE FORESTIÈRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO À L'ÉPREUVE DES CONTRAINTES INTERNATIONALES DE FINANCEMENT CLIMATIQUE :

Analyse critique et nécessité d'une gouvernance écopolitique des ressources naturelles

par

Emmanuel KANYINDA BETU

*Chef de Travaux au Centre Interdisciplinaire pour le Développement
et l'Éducation Permanente (CIDEP) / Kinshasa*

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC), dotée de la deuxième plus grande forêt équatoriale au monde après l'Amazonie au Brésil, occupe une place stratégique dans la régulation et la stabilisation climatique à l'échelle mondiale. Cependant, la gouvernance forestière du pays demeure marquée par des contradictions structurelles : faiblesse institutionnelle, exclusion des peuples autochtones, chevauchements normatifs, corruption endémique et fortes pressions économiques.

Dans le contexte des mécanismes de financement climatique, à l'exemple de la Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), la RDC est souvent confrontée à une double exigence. Elle doit d'une part répondre aux standards internationaux de transparence et d'efficacité, tout en s'adaptant d'autre part aux réalités locales de pauvreté, de dépendance aux ressources et de fragilité institutionnelle.

Cet article propose une analyse systémique de ces enjeux et suggère la nécessité d'une gouvernance écopolitique, intégrant à la fois les contraintes internationales, les priorités de développement national et la participation des communautés locales.

Mots - clés : gouvernance forestière, financement climatique, gouvernance écopolitique, développement durable, souveraineté écologique, justice climatique, équité sociale, RD Congo

Abstract

The Democratic Republic of Congo (DRC), home to the world's second-largest equatorial rainforest after the Amazon in Brazil, occupies a strategic position in global climate regulation and stabilization. However, the country's forest governance remains marked by structural contradictions: institutional weakness, exclusion of indigenous peoples, regulatory overlaps, endemic corruption, and economic pressures.

In the context of climate financing mechanisms, such as the Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD+) initiative, the DRC often faces a dual challenge: meeting international standards of transparency and efficiency while adapting to local realities of poverty, resource dependence, and institutional fragility.

This article offers a systemic analysis of these issues and suggests the need for ecopolitical governance, integrating international constraints, national development priorities, and the participation of local communities.

Keywords : Forest governance, climate finance, ecopolitical governance, sustainable development, ecological sovereignty, climate justice, social equity, DRC.

INTRODUCTION

La RDC abrite environ 60 % du massif forestier du bassin du Congo en Afrique centrale, représentant près de 155 millions d'hectares de forêts tropicales¹. Ces forêts constituent à la fois un puits de carbone essentiel, et une source de biodiversité exceptionnelle et de subsistance vitale pour des millions de personnes. Dans le contexte des crises climatiques, la valorisation de ce capital naturel a conduit à la mise en place de mécanismes financiers internationaux, dont la REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts).

Cette étude vise, de manière générale, à analyser les mécanismes actuels de gouvernance forestière en RDC à la lumière des contraintes imposées par les instruments internationaux de financement climatique. L'objectif est de mettre en évidence les limites structurelles et de proposer les fondements d'une gouvernance écopolitique adaptée à la gestion durable des ressources naturelles. Plus spécifiquement, elle vise à :

- identifier les cadres juridiques, institutionnels et politiques régissant la gouvernance forestière en RDC, notamment en lien avec les engagements internationaux en matière de climat (REDD+, CCNUCC, Accord de Paris, Fonds vert pour le climat, etc.) ;

¹ R. EBA'A A., F. HIOL H. et al., *Les forêts du Bassin du Congo. Etat des lieux des forêts 2021*, Bogor, Editions CIFOR, 2022, p.38.

- analyser les contraintes techniques, financières et normatives que les mécanismes internationaux de financement climatique imposent à l'État congolais et aux acteurs locaux dans la gestion des forêts ;
- évaluer l'efficacité, la transparence et la cohérence des politiques nationales forestières face aux exigences de durabilité, de redevabilité et de participation inclusive (populations autochtones, société civile, acteurs privés) ;
- mettre en évidence les tensions géopolitiques et écopolitiques entre les intérêts nationaux de développement et les impératifs de conservation dictés par la communauté internationale ;
- proposer les orientations d'une gouvernance écopolitique des ressources naturelles intégrant à la fois les enjeux environnementaux mondiaux, les priorités de souveraineté nationale, la justice climatique et la participation effective des communautés locales.

Ces objectifs tracent une trajectoire claire : du diagnostic structurel vers la proposition, en situant la recherche dans une approche à la fois critique et constructive. La gouvernance forestière congolaise se heurte ainsi à des enjeux persistants. La faiblesse de l'État, la corruption, les conflits d'intérêts et la dépendance économique aux exploitations extractives compromettent la mise en œuvre effective de ces mécanismes. Cette situation nécessite un modèle de gouvernance alternatif et inclusif : une gouvernance écopolitique des ressources naturelles, qui dépasse la simple administration technique des forêts pour intégrer les dimensions politiques, sociales, culturelles, scientifiques, économiques et écologiques dans une approche systémique.

En somme, nous avons utilisé la méthode de triangulation des théories, qui nous a permis d'élargir la compréhension scientifique du sujet afin d'éviter une interprétation unique. Cette méthode nous a également aidé à analyser la gouvernance forestière en RDC à la fois sous l'angle du développement durable, du droit international de l'environnement et de la modernisation écologique, en les articulant autour de la gouvernance écopolitique.

Ce croisement nous a permis de combiner trois perspectives pour produire une analyse cohérente. Le développement durable définit la finalité en fixant les objectifs fondamentaux : concilier croissance économique, justice sociale et préservation écologique. Le droit international impose un cadre normatif structurant, notamment la CCNUCC, le Protocole de Kyoto, l'Accord de Paris et les mécanismes REDD+, qui posent des obligations de transparence, de participation et de redevabilité conditionnant l'accès aux financements climatiques. Enfin, la modernisation écologique éclaire la transformation institutionnelle et fournit le cadre explicatif des réformes internes : adoption d'instruments innovants (télédétection, traçabilité du bois, paiements pour services environnementaux), restructuration ou réformes administratives et transition vers des modèles de gouvernance plus efficaces et participatifs.

Ce croisement montre que la gouvernance forestière congolaise résulte d'une interaction entre contraintes internationales, besoins nationaux et impératifs environnementaux, tout en révélant les tensions et opportunités générées par le financement climatique.

I. CADRE MÉTHODOLOGIQUE, NORMATIF ET CONCEPTUEL

1.1. Cadre méthodologique

- **Sources** : pour analyser la gouvernance forestière en RDC à l'épreuve des mécanismes de financement climatique, nous avons mobilisé des sources primaires et secondaires. Les premières comprennent les textes législatifs et réglementaires, les rapports institutionnels (ministère de l'Environnement, ICCN, partenaires financiers), ainsi que des entretiens semi-structurés avec des acteurs clés de la gouvernance forestière. Les sources secondaires incluent des publications scientifiques, des études de cas sur REDD+ et des bases de données internationales (FAO, Banque mondiale, Global Forest Watch).
- **Approche analytique** : L'étude adopte une approche analytique qualitative et comparative, combinant analyse documentaire, examen critique des interactions institutionnelles et confrontation avec des expériences sous-régionales, afin d'identifier les facteurs de succès et les limites des mécanismes de financement climatique.
- **Choix documentaire** : celui-ci repose sur quatre critères : pertinence vis-à-vis du thème, actualité (documents postérieurs à 2010), fiabilité des sources et complémentarité des données qualitatives et quantitatives, afin d'offrir une vision intégrée et rigoureuse de la gouvernance forestière en RDC.

1.2. Cadre normatif

La gouvernance forestière en RDC repose sur un ensemble de normes s'articulant autour des législations nationales, des réglementations sectorielles et des engagements internationaux ratifiés.

- **Cadre législatif de base** : la loi n° 11/2002 portant Code forestier constitue le socle juridique du secteur forestier. Elle organise le classement des forêts, encadre l'attribution des concessions, impose l'aménagement forestier et reconnaît la participation des communautés locales, notamment à travers les forêts communautaires.
- **Textes réglementaires d'application** : le cadre législatif est précisé par des décrets et arrêtés relatifs à l'octroi des concessions forestières, à la gestion participative, au contrôle forestier, à la traçabilité du bois et à l'opérationnalisation des forêts des communautés locales. Ces textes définissent les outils opérationnels de gestion et renforcent le dispositif de lutte contre l'exploitation illégale.
- **Engagements internationaux et régionaux** : la RDC est liée à plusieurs instruments influençant directement la gouvernance forestière : CCNUCC et Accord de Paris, mécanisme REDD+, Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi qu'au Plan de convergence de la COMIFAC et au processus FLEGT. Ces engagements introduisent des exigences de transparence, de sauvegardes environnementales et sociales, ainsi que de reddition de comptes.
- **Normes liées au financement climatique** : la montée des mécanismes de financement climatique a renforcé le cadre normatif à travers la Stratégie nationale REDD+, les systèmes MRV, les standards de certification carbone et les exigences du Fonds vert pour le climat. Ces normes structurent l'accès de la RDC aux financements internationaux et encadrent la gestion des bénéfices liés au carbone forestier.
- **Normes de gestion inclusive et droits des communautés locales** : Le cadre normatif reconnaît les droits d'usage coutumiers profitables aux communautés locales et institutionnalise la gestion inclusive des ressources naturelles. Les forêts communautaires constituent un instrument majeur de participation, de sécurisation des droits locaux et d'intégration des communautés dans les mécanismes de financement climatique.

1.3. Cadre conceptuel

1.3.1. Gouvernance forestière

La gouvernance forestière est un processus qui implique l'ensemble des institutions, règles, acteurs et pratiques qui encadrent la gestion, l'exploitation et la protection des forêts². Elle repose sur des principes tels que la transparence, la participation, la légalité, la reddition de comptes et la durabilité. En RDC, elle renvoie à la capacité de l'État à réguler l'accès aux forêts, à contrôler l'exploitation, à sécuriser les droits des communautés locales et autochtones, et à intégrer les exigences internationales. Parmi celles-ci figurent par exemple la lutte contre la déforestation et la dégradation des couverts forestiers.

La gouvernance forestière se situe au croisement du droit forestier, des politiques publiques, de la gouvernance locale et des engagements de conservation. Elle se concentre sur l'exploitation et la conservation des forêts, articulant les dimensions politique, économique, sociale et environnementale afin d'assurer un équilibre entre valorisation des ressources, protection de la biodiversité et participation des communautés locales.

Elle mobilise des acteurs divers (État, communautés locales, secteur privé, ONG, organisations internationales, bailleurs de fonds), et s'appuie sur des mécanismes juridiques, institutionnels et financiers (lois forestières, plans de gestion, comités locaux, mécanismes REDD+). Son efficacité se mesure à travers des indicateurs tels que le taux de déforestation, la participation communautaire, la transparence des recettes et la certification des produits forestiers.

1.3.2. Financement climatique

Le financement climatique désigne l'ensemble des ressources financières mobilisées aux niveaux national et international pour soutenir les actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts des changements climatiques. Il se structure autour de dimensions stratégiques (alignement sur les politiques climatiques), économiques (mobilisation des capitaux publics et privés), institutionnelles (gouvernance des fonds, transparence et traçabilité) et socio-environnementales (résilience, inclusion et justice climatique)³.

Ses principaux acteurs incluent les États, les institutions multilatérales (FVC, FEM/GEF, Banque mondiale), le secteur privé, la société civile et les communautés locales. Les mécanismes de financement comprennent les fonds multilatéraux et bilatéraux, les instruments de marché (crédits carbone, taxes

² A. ONDELE-KANGA, *La gouvernance forestière en République du Congo (1899-2018)*, Congo-Brazza-Ville, Editions L'Harmattan, 2020, pp.32-33.

³ M.-I. PEYA, *Finances climatiques. De l'argent du climat au climat de l'argent*, Paris, Editions Tropiques, 2024, pp.54-55.

carbone), les mécanismes nationaux (fonds climatiques, budgets verts) et les instruments tels que les obligations vertes ou les assurances climatiques.

Les indicateurs d'efficacité portent notamment sur le volume des financements mobilisés, la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation, l'amélioration de la résilience, la transparence des flux financiers, l'inclusion sociale et la durabilité écologique.

1.3.3. Gouvernance écopolitique

La gouvernance écopolitique désigne l'ensemble des processus, règles, acteurs et pratiques par lesquels les États, les communautés et les organisations internationales coordonnent la gestion des ressources naturelles et des enjeux environnementaux, en intégrant les dimensions écologique, diplomatique, géopolitique et géostratégique. Elle vise à assurer la durabilité des écosystèmes, la prévention des conflits socio-écologiques et l'équité dans l'accès aux ressources. Pour ce faire, elle s'appuie sur la transparence, la redevabilité, la participation des parties prenantes et l'efficacité des instruments de suivi, de régulation et de financement climatique équitables.⁴

La gouvernance écopolitique renvoie à l'analyse des rapports de pouvoir entre les États, des stratégies d'acteurs et des tensions géopolitiques liées aux mécanismes de protection de l'environnement. Elle examine ainsi comment les politiques écologiques s'inscrivent dans des enjeux de souveraineté nationale, d'influence internationale, de contrôle des ressources et de négociation entre États. Ce concept permet de comprendre les tensions entre intérêts nationaux, contraintes internationales, mécanismes de financement climatique et enjeux stratégiques liés au rôle des forêts de la RDC dans l'équilibre climatique mondial.

Cette gouvernance mobilise des acteurs étatiques (ministères, agences de régulation), des communautés locales, le secteur privé, les ONG, la société civile, les partenaires et bailleurs de fonds, ainsi que les organisations internationales, pour coordonner la gestion des forêts et des enjeux climatiques. Elle repose sur des mécanismes légaux, institutionnels, participatifs et financiers, avec lois et conventions internationales, comités multi-acteurs, consultations communautaires, partenariats public-privé et instruments de financement climatique.

Ses indicateurs de performance englobent :

- l'efficacité des politiques environnementales ;
- la participation effective des parties prenantes ;
- la transparence et la redevabilité des décisions ;
- le respect des normes nationales et internationales ;
- la prévention des conflits fonciers ;
- la valorisation des droits et savoirs des communautés locales ;
- le respect de la souveraineté écologique ;
- la justice climatique ;
- l'équité sociale en RDC.

II. ÉTAT DES LIEUX DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE EN RDC

2.1. Fragilité du cadre institutionnel et juridique

La RDC s'est dotée en 2002 d'un Code forestier censé consolider la gouvernance forestière, valoriser le secteur forestier et l'orienter vers la gestion durable. Mais, sa mise en œuvre est limitée par :

- la fragmentation institutionnelle et le chevauchement de compétences entre le ministère de l'Environnement, l'Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN), les provinces et les différents acteurs coutumiers ;
- le manque de coordination entre les textes nationaux et les engagements internationaux ;
- la faible capacité administrative et technique, ainsi que l'absence de certains textes d'application ;
- la faiblesse des mécanismes de contrôle et de sanction (moyens logistiques et financiers insuffisants, sanctions inefficaces) ;
- les conflits fonciers et l'insécurité des droits coutumiers (faible effectivité du CLIPE, chevauchements avec les concessions minières et agricoles) ;

⁴ P. HAMMAN, *Gouvernance et développement durable : une mise en perspective sociologique*, Bruxelles, Editions De Boeck Supérieur, 2019, pp.41-43.

- la dépendance excessive aux financements extérieurs et une gouvernance budgétaire fragile.

La gouvernance forestière en RDC illustre ainsi l'écart entre un cadre juridique relativement avancé et une mise en œuvre défaillante. Cette faiblesse compromet la durabilité de la gestion forestière. Le renforcement du contrôle, la sécurisation des droits locaux et la mise en cohérence des politiques constituent des conditions indispensables pour transformer la gouvernance forestière en un levier de développement et de lutte contre les changements climatiques.

2.2. Montée en puissance de la corruption

Malgré les opportunités que présente le secteur forestier congolais, la corruption demeure un obstacle majeur. L'octroi opaque des concessions forestières, l'absence de mécanismes de contrôle indépendants et la collusion entre acteurs politiques et entreprises sapent la légitimité des institutions. Selon Global Witness, une partie substantielle des revenus forestiers échappe au Trésor public en RDC à cause de la corruption systémique dans ce secteur.

Cette pratique favorise l'enrichissement des élites au détriment des communautés locales et compromet l'accès au financement climatique basé sur la performance, l'éthique et la transparence⁵. À cet effet, le secteur forestier congolais est souvent considéré et cité comme l'un des plus exposés aux pratiques illégales, ce qui met en cause la crédibilité du pays dans les négociations climatiques internationales et compromet la durabilité de ses ressources forestières.

2.3. Dépendance des populations locales aux ressources forestières

Au-delà de leurs fonctions écologiques et climatiques, les forêts sont profondément intégrées dans la vie quotidienne des populations locales en RDC. Plus de 70 % de la population congolaise dépendent directement des ressources forestières pour l'énergie domestique, l'agriculture et les revenus ruraux.⁶

Cette dépendance structurelle, exacerbée par la pauvreté et la faible diversification économique, limite l'adhésion aux normes internationales de conservation, souvent perçues comme déconnectées des réalités locales. Les populations locales se trouvent prises entre les besoins de survie et les contraintes écologiques.

Dans un contexte de gouvernance fragile, cette pression socio-économique contribue à la déforestation, aux conflits d'usage et à la perte de biodiversité. La gestion durable requiert donc une approche conciliant les impératifs écologiques, la justice sociale et la sécurisation des droits coutumiers, pour garantir l'équilibre environnemental et la transition écologique.

III. OPPORTUNITÉS ET ENJEUX DES MÉCANISMES INTERNATIONAUX DE FINANCEMENT CLIMATIQUE

3.1. Opportunités des mécanismes de financement climatique en RDC

Les mécanismes internationaux de financement climatique (REDD+, FVC, CAFI, FEM) offrent à la RDC des ressources stratégiques pour soutenir la conservation forestière et renforcer une gouvernance encore fragile. Ils permettent de financer la planification climatique, la restauration des paysages, la modernisation institutionnelle et la réduction de la pauvreté à travers des projets communautaires.

Ces opportunités restent toutefois conditionnées à des exigences strictes : transparence, redevabilité, sécurisation foncière et inclusion des communautés locales.

La capacité de la RDC à capter durablement ces financements climatiques dépend ainsi de l'amélioration de sa gouvernance forestière et de la cohérence entre priorités nationales et engagements internationaux dans le contexte d'atténuation des changements climatiques.

3.2. Enjeux des mécanismes de financement climatique en RDC

La mise en œuvre des financements climatiques en RDC soulève plusieurs enjeux interdépendants.⁷ Sur le plan écologique, ils conditionnent la réduction des émissions liées à la déforestation et la préservation de la biodiversité. Sur le plan socio-économique, ils constituent un levier de développement à travers l'emploi vert, la diversification des moyens de subsistance et la réduction de la pauvreté rurale. Sur le plan politique, ils stimulent la réforme des cadres juridiques et institutionnels, et renforcent la souveraineté écologique du pays.

⁵ Global Witness, *Echec total du système : Révélation des réseaux qui détruisent secrètement les forêts en RDC*, Rapport technique, Londres, 2018, pp.21-56.

⁶ FAO, *Pour une gestion durable des ressources forestières et un développement résilient*, Kinshasa, FAO, 2019, pp.87-93.

⁷ A. M. MPOYI, F. B. NYAMWOGA et al., *Le contexte de la REDD+ en RDC : Causes, agents et institutions*, Bogor, Editions Cifor, 2013, pp.14-20.

Toutefois, l'efficacité de ces mécanismes dépend du traitement des faiblesses récurrentes : corruption, conflits fonciers, faible capacité institutionnelle et inadéquation entre critères internationaux et réalités locales. L'alignement entre exigences globales, priorités nationales et droits des communautés locales est donc déterminant pour une mise en œuvre crédible et durable.

3.3. Cas pratique : projet REDD+ et conflits fonciers en Mai-Ndombe (RDC)

3.3.1. Contexte général

La province de Mai-Ndombe, située dans le bassin du Congo, est caractérisée par une couverture forestière dense et des écosystèmes riches en biodiversité. Elle constitue une zone prioritaire pour la mise en œuvre des projets REDD+ en RDC, visant la réduction des émissions dues à la déforestation, tout en promouvant la gestion durable des ressources forestières.⁸

Le projet REDD+ dans cette région bénéficie d'un financement combiné du Fonds vert pour le climat (FVC) et du programme CAFI, estimé à environ 10 millions USD, destiné notamment à :

- renforcer la gouvernance locale et provinciale des forêts ;
- soutenir les initiatives communautaires de conservation ;
- réduire les émissions de CO₂ liées à la déforestation ;
- Ce projet vise à promouvoir des alternatives de subsistance durables pour les communautés locales et autochtones.⁹

Ce projet a facilité la mise en place de parcs communautaires de conservation à Inongo et Kwamouth, gérés par des comités locaux ; la distribution de kits d'agroforesterie et de semences à haute valeur nutritive pour limiter la dépendance à la coupe du bois ; ainsi que la formation de jeunes forestiers communautaires chargés du suivi des activités REDD+ et de la surveillance forestière. Il a mobilisé l'implication d'acteurs diversifiés : ministère de l'Environnement et Développement durable, ministères sectoriels, autorités provinciales et locales, communautés locales, ONG et partenaires techniques, bailleurs de fonds, etc.

3.3.2. Conflits fonciers associés

L'application des standards REDD+ a révélé plusieurs sources de conflits fonciers dans la province de Mai-Ndombe¹⁰ :

- *chevauchement des droits fonciers* : certaines zones désignées pour la conservation REDD+ étaient historiquement exploitées par des communautés locales pour l'agriculture ou la cueillette forestière. *Exemple* : à Kutu, les champs de manioc des communautés locales ont été inclus dans la zone prioritaire REDD+, provoquant des contestations locales.
- *inadéquation des mécanismes de consultation* : bien que REDD+ impose la participation communautaire, l'élaboration des plans de gestion n'a pas toujours intégré toutes les parties prenantes. *Exemple* : le village de Lokolama n'a pas été consulté avant l'identification de sa forêt comme zone prioritaire, entraînant des protestations et des soulèvements contre une expropriation perçue.
- *conflits entre communautés et entreprises forestières* : les concessions forestières industrielles se superposent parfois aux zones REDD+, créant des tensions sur l'usage des ressources et la redistribution des bénéfices. *Exemple* : la société SODEFOR a poursuivi certaines coupes de bois dans des zones identifiées pour REDD+, provoquant de vives plaintes de la part des comités communautaires.
- *pressions économiques et subsistance* : la limitation de l'accès aux zones forestières pour la conservation REDD+ affecte les activités économiques traditionnelles, accentuant les conflits internes aux communautés. *Exemple* : certaines familles ont dû réduire leur production de charbon de bois, principale source de revenus ruraux, notamment dans les villages de Kwamouth et Inongo.

IV. VERS UNE GOUVERNANCE ÉCOPOLITIQUE DES RESSOURCES NATURELLES

4.1. Fondements d'une gouvernance écopolitique

La gouvernance écopolitique des ressources naturelles dépasse la conception théorique classique de la gestion forestière. Elle repose essentiellement sur trois piliers :

- la reconnaissance des rapports de pouvoir et des enjeux géopolitiques liés aux forêts congolaises ;

⁸ Fonds Vert pour le Climat, *Projet REDD+ Mai-Ndombe*, Kinshasa, 2022, pp.18-22.

⁹ CIFOR, *Land tenure and REDD+ in Mai-Ndombe*, Bogor, 2020, pp.33-38.

¹⁰ ICCN, *Gestion des conflits fonciers en Mai-Ndombe*, Kinshasa, 2019, pp.12-16.

- l'intégration des communautés locales comme acteurs centraux ;
- la mise en cohérence entre les engagements internationaux et les politiques nationales de développement.

La gouvernance écopolitique éclaire non seulement les mécanismes institutionnels et techniques de gestion des ressources naturelles, mais surtout les enjeux de pouvoir, de justice climatique, d'équité sociale et de souveraineté écologique qui leur sont intrinsèquement liés¹¹. Il s'agit d'une gouvernance démocratique et inclusive, fondée sur :

- la valorisation des droits fonciers et des savoirs endogènes des populations locales ;
- la reconnaissance de la souveraineté écologique dans le contexte des urgences climatiques ;
- la prise en compte de la responsabilité historique et différenciée des États dans le cadre d'un financement climatique équitable et adapté, pour une justice climatique effective et durable.

Cette forme de gouvernance implique de considérer la forêt non seulement comme un patrimoine naturel mondial à conserver, mais également comme un espace de souveraineté nationale, d'équité sociale, de justice climatique et de développement durable au niveau local.¹²

4.2. Innovations institutionnelles nécessaires

Pour instaurer une gouvernance écopolitique, plusieurs réformes sont nécessaires :

- mise en place d'une agence nationale indépendante de gouvernance forestière, garantissant transparence et contrôle citoyen ;
- intégration des chefs coutumiers et des organisations locales dans la gestion et la répartition des bénéfices ;
- adoption d'un cadre de suivi participatif aligné sur les standards internationaux.

La gouvernance écopolitique est une dynamique qui propose une relecture critique de la souveraineté d'un État sur les ressources naturelles, surtout stratégiques, en mettant en avant une souveraineté écologique partagée et responsable face aux engagements internationaux.¹³ Elle permet à la RDC de jouer un rôle proactif dans la gestion de ses forêts, en contestant les logiques d'expropriation déguisée parfois imposées par des acteurs extérieurs sous prétexte de conservation consacrée par les mécanismes de financement climatique.

4.3. Articulation politique avec les mécanismes climatiques internationaux

La gouvernance écopolitique offre un cadre logique permettant à la RDC de mieux négocier avec ses partenaires internationaux (techniques et financiers). Elle renforcerait la crédibilité et le positionnement géopolitique du pays dans les forums climatiques, et assurerait une meilleure appropriation des fonds climatiques, en conciliant souveraineté et responsabilité internationale.

Cette gouvernance favorise des réformes des mécanismes classiques de financement climatique, visant une gestion plus équitable et durable des forêts. Elle véhicule une pensée transformative des mécanismes de financement climatique. Jusqu'ici, la RDC a été confrontée à plusieurs limites structurelles : opacité dans la gestion des fonds, faible participation des communautés locales et inadéquation des critères d'éligibilité avec les réalités de terrain.

Les réformes impulsées par une gouvernance écopolitique exigent, d'une part, une redevabilité accrue ; d'autre part, une réorientation des flux financiers vers les communautés locales à travers des mécanismes de gouvernance partagée, de justice climatique et de reconnaissance des droits fonciers ; enfin, une conditionnalité politique renforcée. L'accès aux financements devient subordonné à des engagements clairs en matière de lutte contre la déforestation illégale, de réforme foncière et de respect des droits humains environnementaux.

4.4. Articulation juridique avec les mécanismes de financement climatique

La gouvernance écopolitique s'articule juridiquement avec les mécanismes de financement climatique. Cette articulation repose sur l'intégration, au sein des cadres nationaux, des normes

¹¹ S. R. TYLER, *La cogestion des ressources naturelles. Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*, Ottawa, Editions CRDI, 2006, pp.35-46.

¹² D. BABIN, G. FROGER et al., *Economie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles*, Québec, Editions IFDD, 2019, pp.197-206.

¹³ B. ATAMANA D., « Quelle gouvernance pour les ressources forestières ? Cadre règlementaire et institutionnel », *In mémoire spécial du congrès mondial sur les forêts/FAO*, Québec, 2023, pp.76-90.

internationales régissant la lutte contre les changements climatiques et la gestion durable des ressources naturelles.

Cette gouvernance, en tant que système de coordination des acteurs et des enjeux climatiques, s'appuie sur des instruments juridiques nationaux à harmoniser avec les obligations découlant des accords internationaux et des cadres REDD+.

Elle se traduit par la création de dispositifs institutionnels aptes à gérer les flux financiers climatiques (fonds nationaux, comités interinstitutionnels, systèmes MRV, mécanismes de transparence) et à garantir la participation des communautés, la protection des droits fonciers, la redevabilité et la traçabilité des fonds.

Ainsi, le financement climatique devient à la fois un levier d'opérationnalisation juridique de la gouvernance écopolitique et un catalyseur de réformes structurelles visant à renforcer la cohérence des politiques publiques, la sécurité juridique, la justice environnementale et la durabilité des actions climatiques. À cet effet, la gouvernance écopolitique agit comme un cadre normatif et un catalyseur entre l'offre financière internationale et la demande nationale de justice et d'équité sociale.

4.5. Étude comparative du système de gouvernance forestière en RDC et au Gabon

L'étude comparative du système de gouvernance forestière en RDC et au Gabon vise à analyser deux modèles distincts de gestion des ressources forestières au sein du bassin du Congo.

En RDC, la gouvernance forestière se caractérise par un cadre juridique relativement complet. Cependant, celui-ci est confronté à de fortes contraintes institutionnelles, à une décentralisation inachevée, à une faiblesse persistante des mécanismes de contrôle, ainsi qu'à une pression accrue liée à la pauvreté, aux activités informelles et aux dynamiques sociopolitiques instables. La gestion forestière y est marquée par la coexistence de multiples acteurs (État, provinces, communautés locales, entreprises, bailleurs), dont la coordination reste souvent fragile. Cela malgré l'appui des mécanismes internationaux de financement climatique tels que REDD+, le FVC et le CAFI, dont la gestion des fonds demeure opaque et nécessite des réformes structurelles et conjoncturelles profondes en vue de renforcer la transparence.

À l'inverse, le Gabon présente un modèle de gouvernance forestière plus centralisé, plus stable et davantage orienté vers la certification, l'aménagement forestier obligatoire et la valorisation industrielle du bois, tout en bénéficiant également de financements climatiques internationaux adaptés, notamment via REDD+ et les paiements basés sur les résultats, qui soutiennent ses efforts de conservation et de réduction des émissions.

La comparaison de ces deux trajectoires nationales permet à la RDC d'identifier les facteurs explicatifs des écarts de performance vis-à-vis du Gabon. Elle permet aussi d'envisager des pistes de réforme pour renforcer la gouvernance forestière dans un contexte marqué par l'évidence et la montée en puissance des contraintes des mécanismes internationaux de financement climatique.

CONCLUSION

La gestion durable des forêts en RDC se trouve à un tournant décisif. Entre les contraintes internationales de financement climatique et les enjeux liés à la fragilité institutionnelle et socio-économique, le pays doit repenser son modèle de gouvernance forestière.

Les contradictions entre les normes internationales de financement climatique et les réalités locales observées découlent d'un décalage structurel entre les exigences globales de gouvernance (transparence, traçabilité, participation inclusive, données fiables, reddition des comptes) et les capacités institutionnelles, socio-économiques et culturelles des contextes locaux.

Les mécanismes internationaux tels que REDD+, le FVC ou CAFI reposent sur des standards élevés, difficilement applicables dans des environnements caractérisés par des institutions fragiles, des systèmes coutumiers dominants, des conflits fonciers, une participation communautaire limitée et des infrastructures techniques insuffisantes.

Cette asymétrie entraîne une mise en œuvre partielle, une appropriation locale faible et des retards dans l'accès aux financements, révélant un conflit entre la logique internationale de performance et les contraintes territoriales marquées par la pauvreté, l'informel et la pluralité normative. Elle souligne la nécessité d'adapter les cadres internationaux aux conditions locales afin d'améliorer l'efficacité, la justice climatique et la durabilité des interventions.

L'instauration d'une gouvernance écopolitique des ressources naturelles en RDC, intégrant les dimensions politiques, économiques, écologiques, sociales et culturelles, apparaît comme une voie alternative, inclusive et démocratique pour concilier développement et conservation.

C'est à cette condition que la RDC pourra à la fois bénéficier pleinement de financements climatiques équitables et adaptés, et affirmer sa souveraineté écologique et jouer un rôle moteur dans la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale.

BIBLIOGRAPHIE

- ATAMANA D., « Quelle gouvernance pour les ressources forestières ? Cadre réglementaire et institutionnel », in *Mémoire spécial du congrès mondial sur les forêts* / FAO, Québec, 2023.
- BABIN, D., FROGER, G. et al., *Économie et gestion de l'environnement et des ressources naturelles*, Québec, Éditions IFDD, 2019.
- CIFOR, *Land tenure and REDD+ in Mai-Ndombe*, Bogor, 2020.
- EBA'A A. R., François HIOL H. et al., *Les forêts du Bassin du Congo. État des lieux des forêts 2021*, Bogor, Éditions CIFOR, 2022.
- FAO, *Pour une gestion durable des ressources forestières et un développement résilient*, Kinshasa, FAO, 2019.
- Fonds vert pour le climat, *Projet REDD+ Mai-Ndombe*, Kinshasa, 2022, pp. 18-22.
- Global Witness, *Échec total du système : Révélation des réseaux qui détruisent secrètement les forêts en RDC*, Rapport technique, Londres, 2018.
- HAMMAN, P., *Gouvernance et développement durable : une mise en perspective sociologique*, Bruxelles, Éditions De Boeck Supérieur, 2019.
- ICCN, *Gestion des conflits fonciers en Mai-Ndombe*, Kinshasa, 2019.
- MASHINI, C., HUGEL, B. et al., *Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC*, Kinshasa, MEDD, 2014.
- MPOYI, A-M., NYAMWOGA, F. et al., *Le contexte de la REDD+ en RDC : Causes, agents et institutions*, Bogor, Éditions CIFOR, 2013.
- ONDELE-KANGA, A., *La gouvernance forestière en République du Congo (1899-2018)*, Brazzaville, Éditions L'Harmattan, 2020.
- PEYA, M.-I., *Finances climatiques. De l'argent du climat au climat de l'argent*, Paris, Éditions Tropiques, 2024.
- TYLER, S.-R., *La cogestion des ressources naturelles. Réduire la pauvreté par l'apprentissage local*, Ottawa, Éditions CRDI, 2010.